



Pointe-à-Pitre, le 12 Mai 2014

A M. Patrice RICHARD
Directeur de l'A.R.S. Guadeloupe
Bisdary
97 113 Gourbeyre

Objet : Le projet de Direction commune CHLDB-CHMS.

Monsieur le Directeur,

En date du Mercredi 12 Mars dernier, lors d'une rencontre entre la direction du *Centre Hospitalier Louis Daniel Beauperthuy* et notre organisation syndicale, nous apprenions la mise en place du projet de Direction commune entre cet établissement et le *Centre Hospitalier Maurice Selbonne*. Cette présentation nous était faite comme étant un projet à discuter, notamment en CTE des deux établissements.

Lors des diverses rencontres préparatoires du plan régional de santé, la FSAS-CGTG s'est toujours clairement prononcé contre cette Direction commune qui, selon nous et avec les mutualisations, est la porte ouverte à une fusion qui ne saurait tarder si nous n'y prenons garde.

A notre dernière rencontre du COS, en date du 11 Février 2014, nous n'avons pas manqué de souligner à nouveau notre indéfectible attachement à la non-fermeture de services clefs, encore moins d'hôpitaux fussent-elle sous forme déguisée. La FSAS-CGTG, dois-je vous le rappeler, avait donné un avis défavorable à la fermeture de l'obstétrique à Marie-Galante et les faits lui ont donné raison malgré vos garanties.

La FSAS-CGTG s'insurge contre des décisions qu'elle considère comme étant technocratique et ne tenant aucunement compte ni des besoins réels, ni de la réalité de terrain. Nous avons toujours considéré que traiter un dossier aussi humain en dossier comptable, stricto sensu, était une erreur fatale.

La côte-sous-le-vent est la zone géologique la plus sûre du territoire. En cas d'activités volcaniques en sud-Basse-Terre ou de séismes sur la faille du centre, la meilleure zone de repli immédiat se situe entre le nord de Bouillante et Deshaies. C'est exactement sur cet espace que sont construits ces deux hôpitaux avec les divers services qu'ils rendent à cette population excentrée des grands centres urbains mais aussi qu'ils pourraient rendre au reste de la population en cas de catastrophe naturelle.

Je vous rappelle, en outre, que cette zone géographique fait face à la Caraïbe, ce qui n'est pas moindre quand on connaît la volonté nouvelle de s'ouvrir vers cette région en termes de coopération sanitaire. Stratégiquement, cette façade ne peut être négligée au vu de la teneur de cette coopération appelée des vœux de tous. Qui sait si, en cas de difficultés au sud et au centre, il ne sera pas nécessaire de se replier à l'ouest et développer une activité principale à partir de ce point.

Deux hôpitaux moyens ne sont pas et ne seront jamais de trop dans une telle perspective préventive. Le personnel de ces deux hôpitaux refuse ce projet de fusion à bas bruit et il a raison de s'inquiéter. Comment expliquer que dans le projet de convention, il soit stipulé que les agents pourront être mis à disposition de l'un ou l'autre hôpital ?

Le vendredi 11 Avril dernier, le personnel s'est mobilisé pour protester devant le conseil de surveillance du CHMS et faire entendre raison sur le projet de Direction commune, vécue comme la porte ouverte à la fusion prochaine. Les représentants du personnel, tous syndicats confondus, ont été reçus par le Directeur par intérim et le Directeur-adjoint de l'ARS ; Ces derniers leur ont assuré du report du projet et se sont engagé à vérifier sa fiabilité tout en nommant un Directeur-adjoint sur place. Nous nous félicitons de cette proposition mais affirmons qu'elle n'est qu'une réponse partielle à une interrogation qui reste entière. Ce qui nous semble opportun c'est la nomination d'un Directeur de plein exercice dans un établissement de plein exercice.

C'est cela que nous avons rappelé à la dernière rencontre FSAS-CGTG / ARS du lundi 28 Avril dernier où vous nous avez affirmé qu'il n'y a pas de fusion en vue et que votre proposition d'un Directeur-adjoint reste d'actualité. Nous vous prenons au mot et attendons de voir la suite en restant vigilant. En tout état de cause, cette situation est le résultat d'une décision qui a trop traîné malgré un accord de méthode signé.

En conséquence de quoi, la FSAS-CGTG vous demande **de prendre acte du refus du personnel et de la réalité de cette zone qui appelle à une meilleure considération sanitaire et stratégique.**

Dans l'attente,

Je vous prie, Monsieur le Directeur, d'agréer mes Sentiments respectueux.

*Pour la F.S.A.S. -C.G.T.G.
Le secrétaire général*

Philippe BELAIR